Proposition soumise à l'assemblée générale du 15 mars 2022

Point 5 – Proposition sur l'allocation de ressources syndicales 2022-2023

Attendu que les ressources allouées pour libérer les officiers-ères syndicaux-ales ne suffisent pas à couvrir les tâches de leur mandat ;

Attendu l'ampleur des dossiers dont sont responsables les officiers-ères syndicaux-ales ;

Attendu l'augmentation du nombre de membres du SPPCM;

Attendu la réflexion d'élagage du plan de travail annuel de l'exécutif ;

Il est proposé par le comité exécutif

que l'assemblée générale du SPPCM mandate les représentants-es au comité des relations de travail (CRT) pour demander une hausse des ressources de libération pour l'exécutif syndical à la hauteur de 0,15 ETC, ce qui ferait passer la libération totale de 3,35 ETC à 3,5 ETC.